



SÉANCE EXTRAORDINAIRE 29 AVRIL 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 29 avril 2024, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 18 h 30.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

Et les conseillers :

Cindy Côté

Daniel Blais

Diane Rhéaume

Antoine Couture

Hélène Jacques

Est absent :

Jean-François Allen

Madame Mireille Couture, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Convocation et objet

La présente séance a été convoquée par avis de convocation conformément à la Loi. Les sujets suivants sont traités :

1. Avis de motion ;
 - 1.1. Règlement no 391-2024 concernant des modifications relatives à la largeur des rues et aux normes de lotissement pour le développement résidentiel Coulombe et modifiant le règlement no 161-2007 et ses amendements ;
2. Adoption de règlement ;
 - 2.1. Projet de règlement no 391-2024 concernant des modifications relatives à la largeur des rues et aux normes de lotissement pour le développement résidentiel Coulombe et modifiant le règlement no 161-2007 et ses amendements ;
3. Mise à niveau de la station d'épuration ;
 - 3.1. Financement temporaire ;
4. Période de questions ;
5. Clôture et levée de la séance.

1. Avis de motion

1.1. Règlement no 391-2024 concernant des modifications relatives à la largeur des rues et aux normes de lotissement pour le développement résidentiel Coulombe et modifiant le règlement de lotissement no 161-2007 et ses amendements

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Diane Rhéaume, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement no 391-2024 concernant des modifications relatives à la largeur des rues et aux normes de lotissement pour le développement résidentiel Coulombe et modifiant le règlement de lotissement no 161-2007 et ses amendements.

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE

2. Adoption de règlement

2.1. Projet de règlement no 391-2024 concernant des modifications relatives à la largeur des rues et aux normes de lotissement pour le développement Coulombe et modifiant le règlement de lotissement no 161-2007 et ses amendements

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Antoine Couture,
APPUYÉ PAR la conseillère Diane Rhéaume
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le projet de règlement no 391-2024 concernant des modifications relatives à la largeur des rues et aux normes de lotissement pour le développement Coulombe et modifiant le règlement de lotissement no 161-2007 (183-2018, 235-2012 et 310-2018) soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

ADOPTÉE

3. Mise à niveau de la station d'épuration

2024-04-130 3.1. Financement temporaire

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore concrétise présentement un projet de développement résidentiel sur la route Coulombe ;
ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement d'emprunt no 389-2024 et que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé ledit emprunt au montant de 5 878 476 \$ en excluant toutefois le deuxième paragraphe de l'article 6 du règlement ;
ATTENDU QU'en vertu de l'article 1093 du Code municipal du Québec, une municipalité peut contracter un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu dudit règlement d'emprunt ;
ATTENDU QUE la municipalité peut obtenir cent pour cent (100%) de ce montant pour le financement temporaire des travaux de construction ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Blais, APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Jacques ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande à la Caisse Desjardins de La Nouvelle-Beauce un (1) emprunt temporaire n'excédant pas la somme de 5 878 476 \$, et ce, aux conditions en vigueur à ladite institution financière.

QUE monsieur Réal Turgeon, maire, et madame Mireille Couture, directrice générale et greffière-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tout document requis.

ADOPTÉE

4. Période de questions

Aucune question.

2024-04-131 5. Clôture et levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Blais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
QUE la séance soit levée. Il est 18 h 36.

Adopté ce 6 mai 2024.

Réal Turgeon,
Maire

Mireille Couture,
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
